Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

			biologique et	à l'etiquetage	aes proauit	s pioiog	iques		
	I.1 Numéro du o	document	_		I.2 Type d'Opéra	ateur			
	FR-BIO-13.250-000		■ ;		☑ Opérateur				
	1 1 210 10.230 000	3334.2023.001	罗 罗		☐ Groupe d'op	oérateurs			
			407	有数数量					
			존됐						
			7.0						
S			:::::T	75					
ire			السا	A SERVICION DE LA COMPANION DE					
to	100.4				T 4 A 4	(1	A 4		
ga		ı groupe d'opérateur	S		I.4 Autorité com	-	_	nisme de co	ntrole
bы	Nom	GRANUM	14000 37		Autorité	CERTIS (F		_	
Eléments obligatoires	Adresse	3 rue du Carcouët 4			Adresse	Immeuble Le Rheu	e le Millepertuis	, Les Landes	s d'Apigné , 35650,
nt	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	(Code ISO	FR
ne	T.C. A atianité ann au				Tuys	Trunce			
én		ctivités de l'opérateu	ir ou du groupe d o	perateurs					
		Mise sur le marché							
ì	• Importation								
Ţί	 Exportation 								
Partie I:									
-	I 6 Catégorie ou	catégories de produi	its visées à l'article	35 naragraphe 7 d	lu règlement (IIE)	2018/848	lu Parlement ou	ronéen et d	u Conseil et
	méthodes de pro	catégories de produi oduction	11000 4 1 41 11016	oo, paragrapite /, u	a representation (OL,	, 2010/040 (au i uiicincin Cu	. opecii et u	a consen et
	• (a) Végétaux e	t produits végétaux i	non transformés, y	compris les semen	ces et autre maté	riel de repr	oduction des vé	gétaux	
	Méthode d	le production:			4				
	– producti	on durant la période	e de conversion						
	– producti	on biologique avec ι	ane production nor	n biologique		•			
		gricoles transformés,	, y compris les proc	duits de l'aquacultu	re, destinés à l'al	imentation	humaine		
		le production:							
	– producti	on biologique avec ι	ane production nor	n biologique					
	• (e) Aliments p	our animous							
		le production:	ına nuadıratian nav	, biologicus					
	– producti	on biologique avec ι	ane production nor	i biologique	4				
			1 🔺						
	Le présent docu	ıment est délivré cor ait aux exigences du	nformément au règ	lement (UE) 2018/84	48 et certifie que	l'opérateur	ou le groupe d'	opérateurs ((choisir ce qui
	convient) satisfi	ait aux exigences du	ait regiement.						
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité				
	1.7 Date, neu					, ,	00/00/0000		04/00/0004
	Date	02 février 2023 12:22:23 +0100	Nom et signature CER	TIS	Certificat valab	ole du	02/02/2023	au	31/03/2024
		CET	Signature						
	Lieu	Le Rheu (FR)							

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	II 1 Dépositoire des produits	
	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
တ	champ d'application du regiement (UE) 2018/848	
Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	Cámánica	Biologique
밁	Céréales	0.1
ij	Épices	Biologique
딩	Herbes et aromates	Biologique
ě	Olf and a sure	· -
S	Oléagineux	Biologique
,co	Protéagineux	Biologique
Ξ	Tourteaux et coproduits d'oléagineux	Biologique
g	Céréda	0.1
ī	Céréales	En conversion
ฮ	Oléagineux	En conversion
Ę.	Protéagineux	En conversion
လ		
ם		
e	W00	
벌	II.2 Quantité de produits	
][1	
ΨĮ		
Η̈́	II.3 Informations sur les terres	
e)		
Ŧ		
aĭ	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
Ъ	11.4 Liste des locaux ou des diffices ou l'activité est exercée par l'operateur ou le groupe d'operateurs	
	A	
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les a effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateurs.	ctivités sont
	effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opér	rateur, le sous-
	traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du rès	glement (UE)
	2018/848	
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34,	naragraphe 3 du
	règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologiq	ue et pour lesquelles
	il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	p 1 1
	II 0 Informations and Pagaréditation de Pagaraniana de contrôle	
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
	Seule la version électronique disponible au lien suiva	ant fait foi :
	Nom de l'organisme COFRAC https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publi	ication/organic-
	d'accréditation opérator/index	
	Hyperlien vers le https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0659.pdf	
	certificat	
	d'accréditation	